

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : /

Convocation : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PROFFIT France et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme CAMPOY Marina, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : /

Mme France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

---

**03 / 2025 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration présents que le compte administratif 2024 du CCAS fait apparaître un **excédent en fonctionnement de 11 402,67 €**.

Il demande aux membres du comité du CCAS de bien vouloir affecter ce résultat.

Le Comité du CCAS, après en avoir débattu à l'unanimité, décide d'affecter la somme de **11 402,67 €** en fonctionnement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,  
Le 11 avril 2025,

Le Président  
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20250410-032025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

